

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2018

Présents : MAITRE Jean-Louis, BURON Nicole, AUCLAIR Daniel, JOBEZ Lucie, GUERIN Arnaud, CLERC Jean Philippe, SIMERAY Josiane, PARIS Gabriel, VINCENT Jean-Louis, GUICHARD Bruno, TURIN Christian.

Excusés : TOURNIER Laurence, ROBELIN Anthony, FEBVRE Pascal, LAMBHEY Dominique
Secrétaire de séance : PARIS Gabriel

1) INTERVENTION DE LA SOCIETE « ELEMENTS » POUR UN PROJET EOLIEN

La société « Elements » après avoir eu une première entrevue avec Monsieur le Maire, a fait une présentation en conseil d'adjoints. Ensuite Mr le Maire avait fait une première présentation en conseil municipal afin d'avoir un débat sur le fond. Aujourd'hui la société vient faire une présentation à l'ensemble du conseil.

Il ne s'agit pas de donner un avis pour la construction mais d'avoir tous les éléments pour accepter ou non une étude de faisabilité. Cette étude n'engageant en rien la décision finale de poursuivre plus avant, après l'étude de faisabilité.

Après présentation de la société le planning prévisionnel est donné :

- 6 mois pour l'étude de faisabilité, décision de poursuivre ou non,
- 1 an : études d'impact et techniques, décision de poursuivre ou non. Si oui choix de l'implantation finale des éoliennes,
- 15 à 18 mois : suivi de l'instruction,
- 6 à 8 mois : construction.

Durant les différentes phases la communication et la concertation sera réalisée avec tous les acteurs : élus, propriétaires, riverains, administrations. Les enquêtes publiques seront diligentées.

En fonction des différentes contraintes, techniques, écologiques, aéronautiques, environnementales, de raccordement au réseau, 2 sites de 3 éoliennes sont envisagés, tous deux en forêt un projet de 3 éoliennes du côté de la Rechassière et l'autre du côté du Fays.

1 éolienne construite en forêt nécessite en moyenne 5 000 m² de défrichement qui sont compensés. La hauteur est comprise entre 140 à 200 mètres.

Des retombées économiques pour la commune, la communauté de communes à travers les taxes : CET, IFER, taxe foncière. Elles seront en fonction du lieu d'implantation dans le cas d'implantation des 6 éoliennes sur le territoire communal ce pourrait être de l'ordre de 20 000 € par an.

Il est également envisagé la possibilité de fond de concours ou de financement participatif.

Il a été décidé de laisser le temps aux conseillers d'étudier le dossier qui a été présenté avant de prendre une décision sur l'étude de faisabilité. Cette décision sera prise en août ou septembre.

2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire propose de rajouter les deux points suivants :

- Délibération prix affouage
- Délibération ouverture de crédits budget bois

Le conseil adopte à l'unanimité des présents l'ordre du jour

- 1 Intervention de la société « éléments » pour un projet éolien
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Approbation du compte-rendu du 29 juin 2018
- 4 Revue des décisions
- 5 Compte rendu des réunions
- 6 Délibération fond de péréquation de la poste
- 7 Délibération Sidec elum
- 8 Délibération vente d'une maison de l'OPH
- 9 Délibération changement de locataire logement de la mairie
- 10 Délibération demande de subvention AS collège

- 11 Délibérations CAPEB et plan cadastral
- 12 Suivi des travaux cimetièrre
- 13 Aménagement pour plantation arbres du souvenir
- 14 Urbanisme
- 15 Informations diverses

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

3) APPROBATION du COMPTE-RENDU DU 25 mai 2018

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

4) REVUE DES DECISIONS

5) COMPTE RENDU DES REUNIONS

3/07/2018 : CLECT Péricolaire

Monsieur le Maire présente les différents points abordés lors de cette réunion à savoir : les incidences pour la partie haute seille en 2019 pour la répartition des charges ; les incidences en cas de retrait de la compétence et ensuite la méthode de transfert en cas d'extension de la compétence à la partie Bresse. Mr le Maire rappelle également que la prise de compétences ne changera pas le coût financier pour les communes mais aura certainement une incidence sur la communauté de communes. Par contre il explique que l'extension de la compétence à l'ensemble du territoire donne du sens à l'action de cette dernière et fait jouer à plein la mutualisation possible pour l'ALSH et le Péricolaire.

11/07/2018 : Commission économique pays lédonien

Deux projets ont fait l'objet d'une présentation en commission, à savoir une étude sur la filière bois et la création de la fabrique à entreprendre. Ensuite le projet de journée sur l'IAE « Insertion par l'Activité Economique » qui a pour objectif à terme de permettre aux collectivités de n'avoir qu'un seul point d'entrée dans ce domaine.

17/07/2018 : réunion CA AMJ en préfecture

De nombreux points ont été abordés : les dotations, la dématérialisation, la vitesse, l'urbanisme.

21/07/2018 : Fête patronale

Cette année la fête s'est déroulée sans incident et la satisfaction des personnes présentes était au rendez-vous tant pour les repas que pour les feux d'artifices.

6) DELIBERATIONS FONDS DE PEREQUATION DE LA POSTE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu un courrier de la poste concernant le fond départemental de péréquation de la commission de présence postale. Ce fond doit permettre aux mairies dotées d'une agence postale communale de réaliser des travaux intérieurs contribuant à mutualiser les services et améliorer les espaces d'accueil. Un financement de 50 % des frais de modernisation est proposé dans la limite de 20 000 €. Si la commune n'a jamais bénéficié de ce fonds les travaux peuvent être pris en charge à 100 %. Il est également possible de bénéficier de 2 400 € pour le mobilier postal et la signalétique.

Monsieur le Maire propose donc de s'inscrire dans cet appel à projet et de travailler sur la réorganisation des espaces secrétariat accueil. Une étude sera menée avec les secrétaires et un prestataire pour pouvoir engager les travaux en 2019. Ceux-ci devant être terminés avant le 31 décembre 2019.

Délibération N° 1/27/07/2018	Date : 27 07 2018
Vu les explications données Vu l'appel à projet	Le conseil municipal après avoir délibéré mandate Mr le Maire pour répondre à l'appel à projet du fonds de péréquation de la commission de présence postale et effectuer les études nécessaires.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

7) DELIBERATION SIDEC ELUM

Monsieur le Maire expose que le SIDEC propose à la commune la mise en œuvre de moyens mutualisés permettant d'améliorer les installations d'éclairage public et de réaliser des économies en termes de consommation. Pour cela il convient de formaliser une convention d'adhésion entre la commune et le SIDEC.

La contribution d'adhésion pour ce service est fixée à 18 euros par an et par point lumineux pour l'année 2018 et sera revue chaque début d'année civile.

Que le coût forfaitaire au point lumineux, sera modulé en fonction de l'empreinte nocturne de la commune, avec un seuil bas fixé à 16.56 euros par point suivant la formule suivante :

Adhésion (année n) = 18 x (1-0.08 x ((empreinte nocturne (année n-1)-10/10))

Que cette modulation s'appliquant seulement aux communes ayant une note supérieure à 10/20.

Précise que cette contribution ne comprend pas les prestations de remplacement des luminaires et des coffrets d'éclairage ni les interventions sur d'autres éclairages extérieurs. Cependant, ces prestations pourront être confiées au Sidec via une convention de mandat spécifique.

Délibération N° 2/27/07/2018	Date : 27 07 2018
Vu les explications données	Le conseil municipal après avoir délibéré approuve l'adhésion de la collectivité à la charte « Eclairons juste le Jura », et au service e-lum, proposés par le Sidec, Sollicite les prestations associées au service e-lum Approuve les contributions financières de la contribution annuelle, Indique que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité pour l'année 2018, Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service e-lum et tous les documents relatifs à cette affaire.

Monsieur le Maire propose l'adhésion à la Charte « Eclairons juste le Jura » et au service e-lum.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

8) DELIBERATION VENTE D'UNE MAISON DE L'OPH

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu par l'OPH du Jura qui souhaite vendre une maison sise 175 rue Sarrazin. Pour cette vente une estimation a été réalisée par le service des domaines pour en fixer le montant.

Un débat est ouvert sur les incidences pour la commune de la vente des logements de l'OPH et également sur le fait que les offices sont contraints, par une amputation des moyens qui leurs sont alloués, de vendre des logements de façon plus conséquente pour maintenir leur capacité à investir, mais également pour faire face à leurs dépenses de fonctionnement. Par ailleurs cette politique peut avoir une incidence sur la politique de logement de la commune. En effet les objectifs recherchés étaient : permettre à des personnes isolées dans les hameaux de pouvoir trouver une solution de logement social au centre du bourg, permettre à des jeunes familles de s'installer au bourg et de chercher une opportunité d'accession à la propriété sur la commune, de jouer sur le turn-over de ces logements pour conforter les écoles.

Mr le Maire explique que si le coût de reprise de ces logements permet une première accession à la propriété à un coût minima, il n'en reste pas moins que d'autres problèmes risquent d'apparaître avec la mise en place d'une copropriété et les entretiens des communs ou des abords des logements.

La commune ne s'opposera pas à cette transaction mais tient à signaler qu'elle fragilise un système de développement et ne favorise pas la ruralité. Il en va ainsi des lois qui sont des « copier/coller » et que leur application ne devrait pas être la même pour la ruralité que pour les villes.

Délibération N° 3/27/07/2018	Date : 27 07 2018
Après avoir pris connaissance de la lettre de l'OPH Vu les éléments donnés Vu le débat	Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité la vente du logement situé au 175 rue Sarrazin aux conditions précisées. Courrier sera fait en ce sens avec les explications du débat

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

9) DELIBERATION CHANGEMENT DE LOCATAIRE LOGEMENT MAIRIE

Monsieur le Maire présente la demande de Madame Médigue, locataire du logement 1 de la Mairie qui souhaite résilier son contrat de location au premier étage de la mairie pour le 1^{er} septembre 2018, suite à un changement de situation professionnelle. Le préavis est normalement de 3 mois ce qui donne une date normale de préavis au 15 octobre 2018.

Madame Joëlle Desnoux, conteuse à la médiathèque, en recherche de logement, est intéressée par celui-ci. Et pourrait s'installer au 1er septembre 2018 ne laissant pas de vacance de location. Un dossier en ce sens a été déposé. Le montant du loyer est de 363.25 € hors charge (eau, électricité, chauffage, OM).

Un diagnostic électrique et gaz sera effectué avant la location.

Délibération N° 9/27/07/2018	Date : 27 07 2018
Après avoir pris connaissance du courrier de Mme MEDIGUE, Vu les éléments donnés	Le conseil municipal, après avoir délibéré, prend acte du départ de Mme MEDIGUE Béatrice au 31 août 2018, accepte de louer le logement à Mme DESNOUX Joëlle au 1 ^{er} septembre 2018.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

10) DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame la Trésorière de l'Association Sportive du collège du Parc de Bletterans, par lequel elle sollicite l'attribution d'une subvention en faveur de l'Association. Il rappelle que cette association permet aux élèves de faire du sport tous les mercredis après midi, encadrée par les professeurs d'EPS du collège.

Délibération N° 4/27/07/2018	Date : 27 07 2018
Après avoir pris connaissance de la lettre de l'Association sportive du collège Vu les éléments donnés	Le conseil municipal, après avoir délibéré, Accorde une subvention de 100 € à l'association sportive du collège de Bletterans.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

11) DELIBERATION CAPEB ET PLAN CADASTRAL

Monsieur le Maire explique que le 7 juin, Bruno LEMAIRE a annoncé la remise en cause des taux réduits de TVA. La suppression des taux réduits de TVA dans le bâtiment entrainerait :

- un renchérissement de 10 % du coût des travaux de rénovation,
- une baisse de pouvoir d'achat pour les concitoyens,
- la diminution des travaux de rénovation énergétique du bâti,
- un coup de frein à l'emploi dans les petites entreprises du bâtiment
- etc...

Délibération N° 5/27/07/2018	Date : 27 07 2018
Après avoir pris connaissance de la lettre des artisans du bâtiment Entendu l'exposé de Mr le Maire Vu le débat	Le conseil municipal, considérant les probables conséquences de la suppression des taux réduits de TVA dans le secteur du bâtiment, notamment en matière d'emploi, d'aménagement du territoire, de réhabilitation du bâti, de sécurité des logements, d'économie d'énergie et d'avenir des entreprises locales : décide à 10 voix pour et 1 abstention de demander au gouvernement de ne pas supprimer les taux réduits de TVA dans le secteur du bâtiment et de ne pas apporter de substantielles modifications.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	10	0	1

Monsieur le Maire explique la Direction Générale des Finances Publiques demande aux géomètres du Cadastre de suspendre la mise à jour traditionnelle des bâtiments par des levées sur le terrain. Cette mise à jour annuelle sera remplacée par des méthodes centralisées et automatisées :

- à partir de photos aériennes de l'IGN (de bien moindre précision qu'un levé sur le terrain, et avec une fréquence de 3 ou 4 ans)
- en incorporant les plans de masse des permis de construire (dont la fiabilité par définition est... projetée) ou des plans externes de tous horizons.

De tels procédés entraîneront nécessairement une dégradation de la précision et de l'actualité des plans.

Pour les 36 000 communes, des plus petites aux plus grandes métropoles, le plan cadastral est un véritable pilier : outil indispensable d'aménagement, support de tout document d'urbanisme et de tout système d'information géographique (SIG), ossature incontournable de tous les plans réseaux (eau, assainissement, électricité, téléphonie, fibre optique...) et enfin référentiel indispensable de l'adressage et de l'identification de la fiscalité locale.

Délibération N° 6/27/07/2018	Date : 27 07 2018
Après avoir pris connaissance du courrier des géomètres du cadastre Vu les éléments donnés Vu le débat	Le conseil municipal, décide d'envoyer un courrier au directeur départemental des finances publiques du Jura pour demander à ce que la méthode de relevés actuelle ne soit pas remise en cause et ainsi garantisse la fiabilité des données cadastrales.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

12) SUIVI DES TRAVAUX DU CIMETIERE

Daniel Auclair fait le point sur l'avancement des travaux du cimetière pour la première tranche. L'avancée est conforme et les travaux reprendront à compter du 20 août date de retour de congés de l'entreprise. La prochaine réunion de chantier aura lieu le 29 août à 14h30.

Daniel Auclair rappelle également que les travaux entraînent un certain nombre de désordre dans l'entretien du cimetière, tant dans les parties en travaux que dans les parties de la deuxième tranche. Il convient donc à chacun d'avoir un peu de patience pour que le cimetière retrouve un aspect plus conforme. Pour autant il convient à chaque propriétaire de concession de prendre conscience que la propreté dans le cimetière est l'affaire de tous et qu'il est de leur responsabilité de faire également l'entretien autour de son emplacement.

Autre rappel : cette opération de réhabilitation du cimetière est conjointe à la nécessité du Zéro pesticides, il est donc interdit d'employer ce type de produits dans cet espace comme le fait la commune depuis ce début d'année.

13) AMENAGEMENT POUR LA PLANTATION DES ARBRES DU SOUVENIR

Un rendez-vous est pris, le 6 août, avec un paysagiste pour faire le choix des 3 arbres qui symboliseront le souvenir de la 1^{ère} guerre. Ils seront plantés en remplacement des arbres existants en même temps que seront créés de petits bacs à fleurs. Ceci permettra également de décaler le 1^{er} arbre trop près de l'entrée de la salle des fêtes.

14) DELIBERATION PRIX DE L AFFOUAGE

Christian Turin explique que pour cette année encore il ne convient pas d'augmenter le tarif de l'affouage. Mr le Maire rappelle également que nous commençons à être confrontés à une véritable problématique avec les affouages. La baisse du nombre d'affouagiste fait augmenter la quantité de bois alloué à chaque affouagiste, ce qui n'est pas le but recherché. Il fait également remarquer que cette augmentation quantitative fait que des tas de bois de plus en plus conséquent se retrouvent le long des dessertes et des chemins ruraux, ce qui n'est pas acceptable. Il en va de même pour les fraîches de chênes. L'avenir, avec l'obligation de permis de tronçonner, ne va pas aider à régler ces problèmes. Un débat devra être lancé pour des propositions pour le prochain rôle d'affouage.

Proposition est faite de laisser le tarif de l'affouage à 50 €, les inscriptions se feront en mairie du 22 au 27 septembre 2018 date à laquelle tout droit à l'affouage sera perdu. La distribution des taillis se fera au stade le 20 octobre 2018 à 10h.

Délibération N° 7/27/07/2018	Date : 27 07 2018
Après avoir entendu les explications de Mr Turin chargé de la gestion de la Forêt et de Mr le Maire Vu les informations données Vu le débat	Le conseil municipal, décide de laisser le tarif d'affouage à 50 € et pose les dates d'inscription en mairie du 22 septembre au 27 septembre 2018 date à laquelle tout droit à l'affouage sera perdu. La distribution des taillis se fera au stade le 20 octobre 2018 à 10h.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
---------------------------------	----------	------	--------	------------

15	11	11	0	0
----	----	----	---	---

15) DELIBERATION OUVERTURE DES CREDITS BUDGET BOIS

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'ouvrir des crédits pour passer des opérations fonctionnements (frais de débardage et abattage).

Dépenses de Fonctionnement

- chapitre 011 : Charge à caractère général + 5500 €

Recettes de Fonctionnement

- chapitre 70 : Produits des services : + 5500 €

Délibération N°08/29/06/2018	Date : 29/06/2018
Vu les explications données par Monsieur le Maire	Le conseil, après avoir délibéré Approuve l'ouverture de crédits proposée par Monsieur le Maire ; - Dit que les crédits seront inscrits au budget

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	11	11	0	0

16) URBANISME

Déclarations de travaux déposée : PROST Mireille – 720 rue du Bois Touffu – Abri de jardin

Déclaration de travaux acceptée : SIMONET Jérôme – 25 Impasse du Tremblois – Chassis de toiture

Permis de construire déposés : MONNIER Nicolas – Rue de la Tuilerie – Construction d'une maison d'habitation ;

VIGOUREUX Olivier – 240 Rue des Combes – Construction d'une maison d'habitation

INSELIN François – 15 rue Madeleine Vionnet – Construction d'un abri voiture

LACROIX Richard – 185 chemin de la fouilla – Construction d'un bâtiment de stockage.

17) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente le rapport annuel du SYDOM et dit que deux exemplaires sont à disposition en mairie pour consultation.

Le Maire,

Jean-Louis MAITRE